



Trait d'Union

Trait GROUPEMENT VETERANS HAINAUT - NAMUR

Trait d'Union spécial du 18 Avril 2025

Soumission aux phases finales

Tout club peut soumissionner pour l'organisation des journées des 23 et 30 mai 2025.

Pour soumissionner, les équipes candidates doivent :

a) Mettre à la disposition du G.F.V. des installations agréées par l'U.R.B.S.F.A. et disposant d'un confort minimum (4 vestiaires pour les équipes).

Les installations avec terrain synthétique sont acceptées.

b) Fournir une boisson gratuite aux joueurs et aux arbitres à la mi-temps, ainsi que la petite restauration habituelle à l'issue d'une des rencontres (joueurs, arbitres et comité du G.F.V.)

c) Participer aux frais d'arbitrage, somme forfaitaire, divisée par 5 (les quatre 1/2 finalistes + le club soumissionnaire) pour les rencontres du 23 et par 3 pour les rencontres du 30 mai 2025 .

d) En cas d'absence d'une équipe à une de ces journées, cette équipe sera contrainte de dédommager le club organisateur en lui restituant 1/6 de la soumission, augmenté de 1/5 ou 1/3 des frais d'arbitrage plus une amende administrative de 75 € (forfait) à verser au G.F.V.

- e) **Le club soumissionnaire a la faculté d'organiser des tombolas, vente de restauration, etc. à son profit.**
- f) **Il disposera d'un micro extérieur obligatoire pour animer les 2 journées (musique et présentation des équipes), ainsi que les éventuelles A.G. qui auront lieu dans ses installations. Il fournira les ballons nécessaires.**
- g) **Le C.A. décidera du lieu des deux assemblées générales, de juin et d'août 2025 en fonction du montant de l'adjudication et du respect du contrat.**
- h) **La base minimale des soumissions est de 300 € pour l'ensemble des journées (23 et 30 mai 2025).**
- i) **Les soumissions doivent parvenir par écrit à M. CAPELLE Claude, 5, rue de Gesves, 5340 Gesves et ce, au plus tard pour le 30/04/2025.**

ATTENTION POUR ETRE VALABLE, le courrier proposant une soumission doit être mis dans une enveloppe fermée avec la mention "Soumission 2024-2025". Cette enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe fermée et envoyée à l'adresse ci-dessus.

- J) **Un contrat d'organisation établi en double exemplaires et reprenant les conditions ci-dessus sera signé** entre le responsable du club soumissionnaire et le G.F.V.

Bien à vous.

Pierluigi Guerriero

*Guerriero Pieluigi
Coordinateur Secrétariat G.F.V.H.N.
Rue des Amuges, 71 A
6240 FARCIENNES
Gsm : 0474/50.15.37
Mail : guerrieropl6@gmail.com*